

Rencontre intercantonale Suisse latine

***Journée d'études sur la thématique des retours volontaires et
renvois des enfants et jeunes migrant-e-s non accompagné-e-s***

Synthèse



© Claire Littaye

13 novembre 2025, Maison du Peuple, Lausanne

Service social international - Suisse
Janvier 2026

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1) Introduction – <i>Elodie Antony, SSI Suisse</i> | 3 |
| 2) Retour des enfants et jeunes migrant-e-s : concilier droit et protection – <i>Lucia Della Torre, juriste au sein de l'Organisation suisse d'aide aux réfugié-e-s (OSAR)</i> | 3 |
| 3) La procédure d'asile des RMNA et l'exécution du renvoi – <i>Marine Masgonty, Responsable de la Coordination « thématique vulnérabilité » et Marine Korucuoglu, représentante juridique et Focal Point RMNA, de Caritas Suisse au sein des centres fédéraux de requérant-e-s d'asile de Suisse romande</i> | 4 |
| 4) Retour d'expériences du canton du Jura – <i>Julie Jelassi-Rérat et Davina Couso, curatrices au sein de l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM)</i> | 5 |
| 5) Table ronde | 6 |
| <i>Avec la participation de :</i> | 6 |
| <i>Elena Fieni, Responsable Service d'aide au retour et à la réintégration, Croix-Rouge genevoise.</i> | 6 |
| <i>Amandine Mazreku, coordinatrice de programme pour l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Berne</i> | 6 |
| <i>Michèle Demierre, chargée de programme Réintégration et RESTART au sein du Service social international - Suisse</i> | 6 |
| 6) Ateliers | 9 |
| 1. <i>Evaluation dans le pays d'origine et suivi post-retour – SSI Suisse</i> | 9 |
| 2. <i>Définition du projet de retour et logistique – OIM, CVR Genève, SSI Suisse</i> | 11 |
| 3. <i>Accompagnement des jeunes dans la préparation du retour – AJAM (Jura)</i> | 13 |
| 7) Conclusion | 15 |

1) Introduction – *Elodie Antony, SSI Suisse*

Historique et but des rencontres

De 2021 à 2024, les thématiques abordées dans le cadre des rencontres intercantionales organisées par le Service social international – Suisse (SSI Suisse) avaient pour fil rouge la santé mentale des RMNA et ex-RMNA. En 2021, la rencontre s'était intéressée aux défis qu'une santé mentale fragile ou mal accompagnée peut poser dans l'intégration sociale et professionnelle des jeunes. En 2022, les échanges ont porté sur les manières de faire et de réagir face aux traumatismes vécus par les jeunes. En 2023, l'accent portait sur la place de la santé mentale dans l'accompagnement quotidien, avec pour objectif d'offrir des outils et pistes concrètes aux professionnel-le-s travaillant avec ces jeunes. Enfin, en 2024, la rencontre a introduit une nouvelle thématique concernant la séparation et la perte des membres de la famille ou personnes de référence. Cette journée s'est faite en collaboration avec le service de recherche de la Croix-Rouge suisse, afin d'explorer les répercussions profondes de ces ruptures sur le parcours des jeunes et les modalités d'un accompagnement sensible et adapté.

En 2025, les cantons latins se sont réunis pour une 13^{ème} journée d'échanges consacrée aux **retours volontaires et aux renvois des enfants et jeunes migrant-e-s non accompagné-e-s**. Ce thème soulève des enjeux complexes à la croisée du droit, de la protection de l'enfance et de l'accompagnement éducatif. La rencontre s'inscrit également dans une évolution du phénomène migratoire : après une forte hausse des demandes d'asile de RMNA en 2022 et 2023, les années récentes continuent de montrer une présence importante de jeunes nécessitant un suivi attentif et une évaluation rigoureuse de leur situation.

Cette journée d'études a offert un **espace de réflexion** destiné à mieux comprendre les dispositifs en place, leurs impacts sur le développement et l'avenir des jeunes, ainsi que les défis rencontrés par les professionnel-le-s confronté-e-s à des situations de retour ou de renvoi. À travers diverses interventions d'expert-e-s, le partage d'expériences, une table ronde ainsi que des ateliers thématiques, les participant-e-s ont pu **confronter leurs pratiques**, analyser les **enjeux juridiques, psychosociaux et éducatifs**, et identifier des pistes d'accompagnement adaptées. L'objectif de la journée d'études était de **développer des recommandations pour un accompagnement plus cohérent, respectueux des droits de l'enfant et adapté aux réalités des professionnel-le-s** œuvrant auprès des RMNA et ex-RMNA confronté-e-s à une procédure de retour ou de renvoi.

2) Retour des enfants et jeunes migrant-e-s : concilier droit et protection – *Lucia Della Torre, juriste au sein de l'Organisation suisse d'aide aux réfugié-e-s (OSAR)*

L'intervention introductory de l'OSAR, assurée par Lucia Della Torre, a posé les bases juridiques indispensables pour comprendre les enjeux de la journée. Elle a rappelé que la Convention relative aux droits de l'enfant consacre l'enfant comme sujet de droits, et non comme unique objet de protection. L'intérêt supérieur de l'enfant est non seulement un principe général, mais une exigence opérationnelle : les autorités doivent démontrer explicitement comment elles l'ont pris en compte dans chaque décision de renvoi ou de retour. La jurisprudence récente de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) renforce cette perspective en considérant que la vulnérabilité particulière des mineur-e-s prime sur les considérations liées au statut migratoire.

Cela implique pour les autorités de :

- S'assurer que les besoins fondamentaux des enfants et des jeunes (sécurité, santé, stabilité affective, scolarité, développement) sont garantis,
- Prouver que le pays d'origine possède les conditions minimales pour accueillir le/la jeune de manière durable,
- Expliquer par écrit comment l'intérêt supérieur a guidé les décisions administratives.

Un intérêt particulier s'est posé sur le fait qu'un-e enfant ne peut pas être renvoyé-e dans un environnement qui ne répond pas aux critères de développement harmonieux définis par la CDE.

Lucia Della Torre a insisté sur la nécessité de mettre en place des conditions permettant à l'enfant d'être véritablement entendu-e :

- Compréhension de la procédure
- Adaptation du langage en fonction de l'âge
- Présence de professionnel-le-s formé-e-s
- Limitation du nombre d'auditions pour éviter la répétition traumatique.

Dans la pratique, ces conditions sont encore loin d'être systématisées. En particulier, le nombre d'entretiens, la pression du calendrier administratif et les différences de formation entre professionnels créent des zones de fragilité.

Elle a également clarifié la notion de « solution durable », au sens du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) que l'État doit rechercher. Une solution durable doit garantir à l'enfant stabilité et sécurité. Pour certain-e-s jeunes, cela signifie rester en Suisse ; pour d'autres, rejoindre leur famille dans un pays tiers ; pour d'autres encore, un retour dans le pays d'origine *peut* être envisageable, mais uniquement lorsque les conditions de protection sont garanties et évaluées avec rigueur.

Cette présentation a aussi mis en lumière les préoccupations liées aux pratiques de renvoi forcé, notamment à la suite du rapport 2024 de la Commission nationale de prévention de la torture. Des situations documentées montrent que certains renvois se sont déroulés dans des conditions difficiles, incluant des mesures coercitives appliquées à des enfants. Enfin, l'OSAR recommande vivement d'éviter les retours vers des structures privées ou informelles dans les pays d'origine, qui ne font pas partie des services nationaux de protection de l'enfance – une pratique qui, selon l'OSAR, doit être proscrite.

3) La procédure d'asile des RMNA et l'exécution du renvoi – *Marine Masgonty, Responsable de la Coordination « thématique vulnérabilité » et Marine Korucuoglu, représentante juridique et Focal Point RMNA, de Caritas Suisse au sein des centres fédéraux de requérant-e-s d'asile de Suisse romande*

Les représentantes de Caritas Boudry ont poursuivi en apportant un éclairage précis sur leur mandat et sur la procédure d'asile telle qu'elle est vécue dans les centres fédéraux suisses. Elles ont rappelé le double accompagnement que leur mandat leur confère – représentant-e juridique et personne de confiance – destiné à protéger et accompagner les jeunes dans les centres fédéraux.

Leur analyse a également mis en évidence des décalages parfois importants entre les exigences légales et les pratiques effectives. Elles expliquent notamment combien la détermination de l'âge influence l'ensemble de la procédure. En l'absence de documents officiels, le SEM se fonde sur des indices parfois fragiles (cohérence du récit, apparence physique, attitude), et sur des expertises médico-légales dont la fiabilité scientifique demeure contestée. La détermination de l'âge a donc un impact considérable étant donné qu'elle influence la prise en charge, la représentation juridique ainsi que la possibilité de renvoi vers le pays d'origine.

Elles ont décrit en détail les exigences de l'art. 83 LEI (renvoi licite, possible, raisonnablement exigible) et de l'art. 69 LEI (prise en charge obligatoire pour les mineur-e-s). Ainsi, le SEM est donc tenu de vérifier que le renvoi est licite, possible et raisonnablement exigible. Pourtant, de nombreux exemples montrent que la démarche s'appuie sur :

- Des suppositions concernant la capacité de subsistance des jeunes,
- Des minimisations des problèmes psychiques,
- Des analyses insuffisantes de la situation familiale,
- Un manque de recherche d'information réellement centrée sur la protection de l'enfance

En effet, plusieurs décisions types du SEM montrent que les vulnérabilités psychiques sont peu reconnues comme étant des obstacles à un renvoi. Les informations sur les structures d'accueil dans les pays d'origine sont souvent insuffisamment documentées. Caritas Boudry a aussi décrit l'exemple de la Guinée, dans le contexte duquel le SEM s'est appuyé sur un partenariat avec une organisation locale qui ne fournissait pas les garanties nécessaires à une prise en charge adéquate. Les documents produits étaient lacunaires, non contextualisés, et ne permettaient pas d'assurer la sécurité ou le développement du/de la jeune. Finalement, aucun retour en Guinée n'a été organisé via cette structure. Cela souligne d'autant plus la nécessité d'améliorer les évaluations effectuées dans les pays d'origine et de renforcer les partenariats qui doivent garantir des conditions d'accueil dignes.

Si quelques décisions du TAF rappellent l'obligation d'examiner la situation concrète du/de la mineur-e, la grande majorité confirme les décisions du SEM. Ce constat interroge la place réelle de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la pratique.

4) Retour d'expériences du canton du Jura – Julie Jelassi-Rérat et Davina Couso, curatrices au sein de l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM)

L'AJAM a présenté deux situations concrètes illustrant les enjeux humains et émotionnels que les décisions de renvoi engendrent.

Le premier jeune, originaire du Sri Lanka, a vécu un long processus de désillusion au fil des recours infructueux. Soumis à des injonctions contradictoires et à des espoirs entretenus par certain-e-s interlocuteur-rice-s, il s'est progressivement effondré psychiquement, se repliant sur lui-même et évitant toute sortie par peur d'un contrôle policier. Le cas montre l'importance cruciale d'une communication cohérente entre professionnel-e-s, et les membres de la famille élargie, afin de ne pas alimenter des attentes irréalistes qui fragilisent le/la jeune et compliquent son accompagnement.

Le second cas, celui d'un jeune Syrien sous procédure Dublin, montre l'importance d'une coordination active entre les acteur-rice-s (curateur-rice-s, éducateur-rice-s, famille, Caritas).

Grâce à une collaboration étroite entre les différents interlocuteur-rice-s, ainsi qu'à un travail préparatoire cohérent et transparent, le jeune a pu accepter la décision et préparer son départ.

Ces expériences mettent en lumière une réalité forte : accompagner un retour implique un véritable « travail de deuil », tant pour le/la jeune lui/elle-même que pour les éducateur-rice-s. Ces dernier-ère-s doivent accepter les limites du mandat, la fin possible d'un lien travaillé parfois pendant plusieurs années, et composer avec le sentiment d'impuissance face à certaines décisions administratives.

5) Table ronde

Avec la participation de :

Elena Fieni, Responsable Service d'aide au retour et à la réintégration, Croix-Rouge genevoise

Amandine Mazreku, coordinatrice de programme pour l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Berne

Michèle Demierre, chargée de programme Réintégration et RESTART au sein du Service social international - Suisse

La table ronde avec la Croix-Rouge genevoise, l'OIM et le SSI a permis de clarifier les rôles, mandats et complémentarités des différents dispositifs impliqués dans l'accompagnement des retours volontaires et, plus rarement, des renvois de jeunes migrant-e-s non accompagné-e-s.

Services-conseils en vue du retour (CVR) et Croix-Rouge genevoise – Service d'aide au retour et à la réintégration (SAR)

La Croix-Rouge genevoise a présenté le cadre historique et institutionnel des CVR. Le Service d'aide au retour et à la réintégration (SAR) est un dispositif qui a été créé en 1986 à l'initiative de la Croix-Rouge genevoise, avec le soutien du Conseil d'État. Ce dispositif est né de l'expérience d'exilé-e-s qui souhaitaient rentrer dans leur pays d'origine mais qui n'avaient aucune possibilité concrète de le faire à l'époque. En 1996, les CVR ont été officialisés au niveau suisse : chaque canton dispose d'un service financé par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), les autorités cantonales restant libres de confier le mandat à l'organisme de leur choix. Cette organisation explique la grande hétérogénéité des pratiques cantonales.

Depuis 2009, les CVR ne concernent plus seulement l'asile : le public s'est élargi. Le public cible concerne donc toute personne relevant de la procédure d'asile ou hors asile, quel que soit le statut (requérant-e d'asile, réfugié-e-s, avec permis, cas victimes de traite des êtres humains, LAVI, prostitution, personnes sans statut). Il existe également un CVR dans les centres fédéraux (CFA), mais uniquement pour les personnes qui souhaitent ou acceptent un retour (jamais forcé).

La mission des CVR est d'orienter et de conseiller les personnes migrantes qui n'ont pas de perspectives de séjour en Suisse et qui souhaitent ou acceptent d'envisager un retour autonome et durable dans leur pays d'origine ou de résidence légale. Le recours aux CVR repose en toutes circonstances sur une démarche volontaire. Les prestations sont gratuites et confidentielles. À Genève, le SAR applique une approche strictement volontaire et non proactive : les personnes viennent d'elles-mêmes et peuvent à tout moment renoncer au projet de retour.

Les activités des CVR consistent notamment à informer sur les conditions et prestations d'aide au retour, à analyser les perspectives d'avenir et les besoins de réintégration avec le/la jeune et son réseau, à accompagner l'élaboration d'un projet de réintégration réaliste et viable, et à coordonner l'organisation du voyage de retour, le plus souvent avec l'OIM. Pour les RMNA, des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place.

L'aide au retour financée par le SEM peut comprendre une aide matérielle pour un projet de réintégration, un soutien médical si nécessaire et la prise en charge du voyage. En cas de problème médical documenté, un soutien est prévu mais il n'est jamais donné en argent liquide. Il existe également certaines restrictions selon les pays (ex. Syrie, Libye – pas d'aide au retour). Toutefois, certaines catégories de personnes ont un accès partiel ou inexistant à ces prestations fédérales (cas Dublin pour un retour dans le pays d'origine, personnes dispensées de visa, retours vers des régions instables, personnes attribuées au canton après un séjour en CFA, statut S). Dans ces situations, y compris pour des RMNA, les CVR peuvent solliciter une aide financière complémentaire auprès du Service social international – Suisse.

Il a également été relevé que, dans certains cantons, les CVR cumulent des compétences en matière de retour volontaire et de renvoi forcé (ex: canton du Jura), ce qui peut créer des tensions dans le mandat et une confusion pour les jeunes. À l'inverse, le modèle genevois se caractérise par une séparation claire des rôles et une absence de pression institutionnelle.

La Croix-Rouge genevoise a terminé son intervention en mentionnant l'importance de prendre au sérieux toute manifestation d'envie de retour, même si floue ou provisoire, de la part des jeunes. En effet, dès les premiers signaux, l'anticipation et la préparation d'un éventuel retour sont des éléments à prendre au sérieux et à ne pas négliger.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'OIM, organisation intergouvernementale fondée en 1951 et devenue agence des Nations Unies en 2016, intervient dans le cadre de mandats fédéraux ou cantonaux pour l'organisation des retours volontaires. En Suisse, son bureau de Berne joue un rôle central dans la coordination des retours et dans la formation des conseiller-e-ère-s en vue du retour (CVR).

En ce qui concerne les RMNA, l'intervention de l'OIM est très encadrée et reste exceptionnelle. Les chiffres présentés montrent que les retours de mineur-e-s non accompagné-e-s sont extrêmement rares (1 à 4 cas par an, aucun en 2025). L'OIM n'intervient que lorsque des conditions strictes sont réunies : identification d'un-e représentant-e légal-e en Suisse et dans le pays d'origine, accord explicite de ces représentant-e-s, et démonstration que le retour est conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant et constitue une solution durable.

Le processus se déroule en deux phases. La phase de clarification pré-retour vise à évaluer la faisabilité du retour, la situation familiale, la sécurité du contexte local et l'accès aux services essentiels. Un retour est exclu en cas de famille introuvable ou non consentante, de soupçons de violence ou d'abus, de contexte sécuritaire instable ou de refus des autorités locales. La phase de retour effectif comprend l'organisation logistique, l'obtention des documents nécessaires (documents d'identité, carnet scolaire, vaccinations), l'accompagnement durant le voyage – obligatoire pour les moins de 15 ans – et la remise formelle du/de la jeune à son/sa représentant-e légal-e dans le pays d'origine.

L'OIM a également souligné des particularités importantes qui peuvent compromettre ou mettre à mal un projet de retour volontaire. En effet, certains documents suisses ne sont parfois pas reconnus dans le pays d'origine s'ils ne comportent pas le sceau de l'Ambassade ou du consulat du pays concerné (homologation nécessaire). La temporalité des jeunes a également

été mise en avant comme étant un aspect central. Certain-e-s jeunes souhaitent partir « demain », mais les démarches administratives, la coordination entre les différents acteurs impliqués et les garanties nécessaires liées aux résultats des évaluations demandées prennent du temps. Le retour volontaire doit être envisagé comme une option possible, mais il n'est pas toujours réalisable dans les faits.

Service social international – Suisse (SSI Suisse)

Le SSI Suisse est actif depuis une vingtaine d'années dans l'accompagnement des retours volontaires à travers son programme « Réintégration dans le pays d'origine », ainsi que le programme RESTART pour les personnes en situation de détention qui doivent rentrer dans leur pays d'origine à l'issue de leur peine. Le dispositif “Réintégration dans le pays d'origine” s'adresse principalement à des personnes vulnérables, y compris des jeunes devenu-e-s majeur-e-s ou se trouvant en marge des dispositifs formels d'aide au retour.

Le programme du SSI repose sur une information préalable approfondie, la création d'un lien de confiance avec les personnes concernées et l'élaboration d'un projet de réintégration individualisé, souvent axé sur la formation pour les jeunes. L'accompagnement est assuré en collaboration avec un réseau de partenaires locaux, majoritairement issus du réseau international du SSI, et comprend un suivi post-retour, avec un monitoring au minimum six mois après la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre des RMNA et des jeunes adultes, le SSI intervient fréquemment en complément des CVR et de l'OIM, notamment lorsque l'aide fédérale n'est pas accessible. Son approche se veut souple et centrée sur les besoins concrets des personnes, avec une attention particulière portée aux dimensions psychosociales, familiales et communautaires de la réintégration.

Les échanges et retours d'expériences entre les participant-e-s et les intervenantes ont également soulevé certaines difficultés et risques identifiés en lien avec les projets de retours volontaires :

Risques psychosociaux

- Regrets fréquents une fois de retour dans le pays d'origine.
- Complexité de la relation avec la famille (conflits, incompréhensions, responsabilités imposées).
- Poids des attentes familiales et sociales : sentiment d'« échec » du projet migratoire.

Dissonance temporelle

- Temps nécessaire pour préparer un retour de qualité VS
- Pression administrative ou attente longue (procédures cantonales, délais, 140 jours, majorité imminente...).

Complexité juridique

- Distinction stricte : retour volontaire ≠ renvoi forcé.
- Situations Dublin : CVR accompagne uniquement pour retour dans pays d'origine, pas dans des pays avec règlement Dublin.
- Cas où le renvoi volontaire n'est pas possible : CVR Genève active son service juridique pour explorer d'autres options (réexamen, éléments nouveaux).

Coordination inter-institutions

- À Genève : communication fluide avec l'OCPM, pas de pression.
- Dans d'autres cantons : grande hétérogénéité.
- Importance d'un discours cohérent auprès du/de la jeune et entre les différents acteur·rice·s.

La table ronde a donc mis en évidence une réalité partagée : le retour volontaire des jeunes migrant·e·s est un processus complexe, dépendant de nombreux facteurs (juridiques, familiaux, sécuritaires, sociaux, émotionnels). Elle a pu mettre en lumière différents aspects permettant d'envisager des projets de retour volontaire dans la durée et respectueux des droits des enfants concernés. Les projets doivent être réalistes ; adaptés au contexte local ; construits avec et pour le/la jeune ; orientés vers l'autonomie (les jeunes sont souvent très assisté·e·s en Suisse).

Il est essentiel de dire clairement au/à la jeune ce qui peut fonctionner et ce qui peut échouer, avec une information claire et complète. Il est également important de thématiser le retour volontaire dès que possible, même si la décision finale n'est pas prise. En effet, la nécessité d'anticiper ce processus a également été soulevée à plusieurs reprises, étant donné le temps nécessaire à la préparation d'un tel projet.

L'implication des familles est un élément primordial. Des appels et échanges sont indispensables tout au long du processus de retour volontaire. Un retour est irréaliste si la famille est opposée ou si aucun·e représentant·e légal·e n'est disponible.

Un suivi post-retour est un élément essentiel de la définition d'un projet de retour. L'implication de l'OIM ou du SSI pour vérifier les conditions de vie et la situation des jeunes dans les pays d'origine, dans les 6 mois et l'année qui suit le retour, à minima. Une analyse du parcours, en mettant en évidence les succès ou difficultés, avec réajustements possibles, sont également un aspect essentiel du suivi. En fonction des situations et des possibilités légales, une discussion sur un projet de re-migration peut être envisagé.

Enfin, la coordination et cohérence professionnelle entre les différents membres du réseau est un élément fondamental pour éviter confusion, désinformation ou contradictions.

6) Ateliers

1. ***Evaluation dans le pays d'origine et suivi post-retour – SSI Suisse***

Lors de l'atelier consacré à l'évaluation sociale dans le pays d'origine et au suivi post-retour, animé par le SSI Suisse, les participant·e·s ont longuement échangé sur ce que devrait contenir une évaluation sociale de qualité lorsqu'un·e jeune envisage un retour ou est amené·e à rentrer sous la contrainte. Les discussions ont d'abord mis en évidence l'importance d'une analyse fine et multidimensionnelle de la situation du/de la jeune avant son retour, condition essentielle pour garantir une prise de décision éclairée, respectueuse de ses besoins et de sa sécurité.

L'un des premiers axes explorés a porté sur les perspectives de formation et d'insertion professionnelle. Les participant·e·s ont souligné que l'évaluation devait interroger les possibilités de formation réellement accessibles dans le pays d'origine et la manière dont les apprentissages entrepris en Suisse – qu'ils aient été commencés ou achevés – pourraient être valorisés après le retour. Cette dimension était étroitement liée à un second volet clé, celui du contexte familial et des ressources disponibles sur place. Les professionnel·le·s ont insisté sur

la nécessité d'examiner la composition de la famille, sa capacité d'accueil, ses conditions de logement et son potentiel de soutien. L'obtention et la validation de documents essentiels, notamment pour confirmer l'identité du/de la jeune ou organiser son voyage, constituent également un enjeu majeur, d'autant plus dans des pays où l'existence de registres civils est limitée ou inexistante.

La question du contexte sécuritaire et politique du pays d'origine s'est révélée centrale. Les échanges ont montré combien il est déterminant de comprendre la situation locale – qu'il s'agisse d'un environnement urbain, côtier ou rural – ainsi que les risques potentiels : tensions communautaires, violences locales, instabilité politique ou persécutions ciblées. La dimension communautaire a, elle aussi, été largement discutée. L'appartenance ethnique du/de la jeune ou de sa famille peut conditionner son accueil, déterminer son niveau d'exposition à des discriminations et influencer la perception que la communauté aura de son retour, notamment lorsqu'il/elle est associé-e à un « échec » du projet migratoire en Europe.

Les aspects liés à la santé, notamment l'accès aux soins, ont également été identifiés comme cruciaux. Pour les jeunes ayant déjà rencontré des difficultés physiques ou psychiques en Suisse, il est indispensable de s'assurer que des services adéquats existent dans le pays d'origine. Certaines situations familiales spécifiques, telles que la nécessité de prouver le décès d'un parent ou de clarifier la place du/de la jeune au sein de sa famille – responsabilités genrées, attentes culturelles, rôles imposés – doivent être prises en compte avec beaucoup de précaution.

Les participant-e-s ont ensuite évoqué plusieurs points de vigilance susceptibles de fragiliser le processus de retour. Les risques psychosociaux liés à la santé mentale ont été particulièrement soulignés, notamment lorsqu'un-e jeune retrouve sa famille après dix ans de séparation ou plus. Cet éloignement peut rendre très difficile la reconstruction du lien familial et faire émerger des sentiments d'idéalisation, de manque ou de carence affective.

Les professionnel-le-s ont également mentionné les risques sociaux pouvant accompagner le retour : jugements de la communauté, humiliations, perte d'honneur ou désillusion familiale lorsque le séjour en Europe n'a pas répondu aux attentes initiales. Les aspects pratiques, tels que la difficulté à obtenir des documents officiels ou à vérifier la faisabilité réelle des projets professionnels envisagés par le/la jeune, renforcent encore ces fragilités.

Un autre volet des discussions a porté sur la manière d'utiliser l'évaluation sociale dans la pratique professionnelle. Lorsqu'il s'agit d'un-e mineur, et particulièrement lorsque celui/celle-ci ne souhaite pas rentrer, les intervenant-e-s ont rappelé la nécessité d'aborder les conclusions de l'évaluation avec une grande délicatesse. Elle peut servir d'outil pour informer le/la jeune des risques et réalités identifiés, pour l'aider à ajuster ses attentes et, si nécessaire, pour appuyer un recours en fournissant un argumentaire objectif. L'évaluation permet également de distinguer un désir de retour mûri et réfléchi d'une décision impulsive nourrie par la frustration, le sentiment d'échec ou l'isolement social. Plusieurs situations concrètes ont été évoquées à ce sujet, illustrant des départs motivés par un échec scolaire ou professionnel, des envies de retour liées à une rupture dans les relations sociales ou encore des décisions menant à de profondes désillusions une fois de retour dans le pays d'origine.

La question de la temporalité a occupé une place importante dans les échanges. Elle fait souvent apparaître une dissonance entre, d'une part, le temps nécessaire au/à la jeune pour se préparer psychologiquement, reconstruire un projet de vie et prendre une décision autonome

et, d'autre part, le temps administratif, parfois très rapide ou au contraire extrêmement long, sur lequel ni les professionnel-le-s ni les jeunes n'ont réellement de prise. Chez les jeunes adultes en centre fédéral d'asile, il a été relevé qu'ils sont généralement peu enclins à envisager un retour, sauf en cas d'événement majeur comme le décès d'un parent. Même dans ces situations, les intervenant-e-s insistent sur l'importance de rappeler que l'organisation d'un retour demande du temps, et qu'une décision urgente ne peut jamais être mise en œuvre sans un processus structuré.

Enfin, les discussions ont abouti à une réflexion collective sur les composantes d'un suivi post-retour permettant de maximiser les chances de réussite du/de la jeune. Les participant-e-s ont mis en avant la nécessité d'élaborer un plan concret de formation ou d'activité professionnelle, accompagné jusqu'à son achèvement. Ils ont insisté sur l'importance de faire le lien entre les besoins identifiés en Suisse et les ressources existantes dans le pays d'origine, qu'elles soient familiales, institutionnelles ou communautaires. L'implication de la famille dans le projet de retour apparaît essentielle : celle-ci doit soutenir le/la jeune et non exercer une pression supplémentaire. L'accompagnement doit également aider à reconstruire des liens familiaux parfois fragilisés par des années de séparation, tout en prévenant les risques d'exclusion ou de stigmatisation au sein de la communauté locale.

En conclusion, cet atelier a montré à quel point l'évaluation sociale et l'accompagnement au retour, qu'il soit volontaire ou contraint, sont des processus complexes. Une évaluation pertinente doit être globale, contextualisée, sécuritaire et attentive aux dimensions psychosociales. Sa mise en pratique nécessite une posture sensible, un travail d'anticipation et un équilibre délicat entre les motivations du/de la jeune, les réalités du pays d'origine et les contraintes administratives qui encadrent le retour. Quant au suivi post-retour, il doit s'appuyer sur un réseau solide sur place, proposer des mesures réalistes et offrir au/à la jeune un cadre suffisamment structuré pour favoriser une réintégration durable.

2. Définition du projet de retour et logistique – OIM, CVR Genève, SSI Suisse

Les participant-e-s ont souligné que les cas de renvois effectifs de mineur-e-s non accompagné-e-s restent rares. Cependant, lorsqu'ils surviennent, ils s'avèrent particulièrement complexes. Cette complexité découle de plusieurs facteurs :

- **Démarches juridiques lourdes**, comprenant la gestion des recours, les interactions avec les autorités et le respect du cadre légal spécifique aux mineur-e-s.
- **Accompagnement social renforcé**, car ces situations impliquent souvent une prise en charge plus intensive par les professionnel-le-s.
- **Conséquences psychologiques importantes** pour les jeunes : anxiété, sentiment d'échec, perte de repères, risque de rupture de parcours.
- **Nécessité d'une coordination étroite** entre tous les professionnel-le-s impliqué-e-s (juristes, éducateur-rice-s, curateur-rice-s, psychologues, services institutionnels).

L'atelier a également mis en évidence l'importance cruciale du **lien de confiance entre le/la jeune et son réseau de soutien** : représentant-e juridique, curateur-rice, éducateur-rice, travailleur-euse-s sociaux-ales, etc.

Ce lien conditionne :

- La capacité du/de la jeune à s'exprimer librement,
- Son adhésion aux démarches,
- La possibilité de travailler un projet de retour de manière constructive,
- La gestion des émotions et des peurs liées à l'incertitude.

Aussi, pour que la démarche soit éthique et viable, il est indispensable que le/la jeune :

- Reçoive **une information claire et transparente** sur les implications d'un retour volontaire ou forcé,
- Comprenne la procédure et les différentes étapes (entretiens, rendez-vous, décisions possibles),
- Puisse se **projeter dans un scénario de retour** à travers un travail d'explicitation et de conscientisation.

Les professionnel-le-s ont insisté sur :

- La nécessité de préparer minutieusement chaque rencontre,
- L'importance d'expliquer au/à la jeune qu'il/elle conserve une marge de décision. Même s'il/elle rencontre et discute d'un projet de retour avec le CVR Genève, par exemple, cela ne l'engage à rien et il/elle peut toujours changer d'avis en cours de route

Le retour – qu'il soit volontaire ou imposé – est vécu comme un **processus de deuil à double niveau** :

1. **Pour le/la jeune**, qui doit abandonner un projet migratoire, parfois plusieurs années d'efforts, et réévaluer son avenir dans son pays d'origine.
2. **Pour les professionnel-le-s**, qui peuvent ressentir une forme d'échec, de frustration ou d'impuissance.

Il a donc été recommandé d'organiser :

- Des espaces de **débriefing en réseau**,
- Un soutien mutuel entre intervenant-e-s afin de prévenir l'épuisement professionnel.

L'atelier encourage à **aborder le plus tôt possible l'option du retour**, même si ce scénario n'est pas envisagé immédiatement.

Cela permet :

- De préparer progressivement le/la jeune,
- D'éviter que la décision ne soit perçue comme brutale,
- De soutenir au maximum son **autonomie**, pour que le retour soit vécu comme un choix réfléchi plutôt qu'une contrainte.

Les discussions ont mis en lumière l'existence de **biais** :

- Du côté des professionnel-le-s (représentations de la migration, attentes, craintes),
- Du côté du/de la jeune et de sa famille (vision idéalisée de l'Europe, pression familiale, incompréhensions culturelles).

La prise en compte de ces biais est essentielle pour permettre :

- Un travail plus objectif,
- Une meilleure évaluation des motivations et des besoins réels du/de la jeune.

La **gestion du temps** est apparue comme un facteur déterminant :

- Un retour préparé en urgence (suite à une fuite, un événement critique, un changement administratif) n'offre pas les mêmes garanties qu'une décision **mûrie et réfléchie**.
- Le temps permet au/à la jeune de clarifier sa position, d'exprimer ses doutes et de participer activement à la construction du projet.

L'atelier a mis en avant la **valeur ajoutée de la participation d'une personne partageant la même origine culturelle ou linguistique que le/la jeune** :

- Cela facilite la compréhension,
- Réduit les malentendus culturels,
- Et permet d'établir un pont entre le/la jeune, les professionnel-le-s et parfois même la famille restée dans le pays d'origine.

Cette présence peut atténuer les biais et renforcer l'adhésion du/de la jeune à la démarche.

L'atelier a montré que le retour volontaire ou le renvoi d'un-e RMNA est un **processus multidimensionnel**, qui exige :

- Un accompagnement coordonné et humain,
- Une communication transparente,
- La prise en compte de la psychologie du/de la jeune,
- Et une attention particulière portée aux biais et aux enjeux culturels.

L'objectif central reste de permettre au/à la jeune de **comprendre, choisir et vivre son retour dans les meilleures conditions possibles**, tout en soutenant les professionnel-le-s qui l'accompagnent.

3. Accompagnement des jeunes dans la préparation du retour – AJAM (Jura)

L'atelier conduit par les professionnel-le-s de l'AJAM a offert une vision détaillée du travail éducatif auprès des RMNA dans le Jura. L'association, mandatée par le canton, dispose de deux foyers (capacité de 35 et 15 jeunes) et d'une vingtaine de professionnel-le-s. Le rôle éducatif y est défini par plusieurs piliers : la création d'un lien solide et sécurisant, l'écoute attentive, l'accompagnement émotionnel, la gestion des inquiétudes liées à la procédure d'asile, et un travail fin autour de la communication et de la circulation de l'information.

Les éducateur-rice-s doivent notamment veiller à ce que les informations sensibles, notamment concernant les décisions de renvoi, soient transmises avec prudence, en accord avec le/la jeune. Cela permet d'éviter les phénomènes d'« effet miroir » ou de projection entre les pair-e-s, particulièrement marqués dans les foyers où les trajectoires personnelles s'influencent mutuellement. L'accompagnement est très variable selon que le/la jeune vit en foyer ou en appartement, mais dans tous les cas, l'enjeu est d'assurer une continuité du lien, y compris lorsque le/la jeune commence à se distancier à l'approche de la décision.

Les limites du travail éducatif ont été largement discutées. Lorsqu'un-e jeune refuse l'accompagnement ou souhaite couper les liens à l'approche d'un renvoi, les professionnel-le-s se retrouvent dans une position délicate : ils/elles tentent de maintenir un contact minimal, mais doivent accepter que le mandat touche à sa fin. Ce moment est souvent vécu difficilement

par les équipes, d'autant plus que la préparation des renvois peut être soudaine, parfois annoncée quelques jours avant l'exécution.

L'atelier a également mis en lumière l'impact collectif que peuvent avoir les décisions négatives dans un foyer : stress généralisé, inquiétude, désespoir, repli, ou au contraire agitation et solidarité entre jeunes. Les éducateur-rice-s travaillent alors à maintenir l'équilibre du groupe, à soutenir chacun-e émotionnellement, et à rappeler les limites de ce qui peut être espéré dans la procédure.

La discussion a aussi porté sur le rôle du réseau : éducateur-rice-s, assistant-e-s sociaux-ales, curateur-rice-s, job coachs, psychologues, SPOP, juristes, familles relais ou connaissances du/de la jeune. Les participant-e-s ont souligné le rôle déterminant du job coach dans la projection professionnelle, ainsi que celui des psychologues, souvent confrontés à des états psychiques très fragiles. Les participant-e-s ont relevé que les pratiques diffèrent fortement entre cantons : certains disposent de CVR solides, d'autres non ; certains cantons préparent activement les jeunes aux retours, d'autres restent plus en retrait. Il existe une forme de "géographie administrative" qui crée des inégalités. L'AJAM a notamment relevé les tensions qui existent autour du rôle du SPOP dans leur canton. Ils mentionnent des difficultés à joindre ou mobiliser le SPOP, notamment afin que le réseau éducatif puisse obtenir des informations pouvant permettre de **préparer au mieux le départ et dans de bonnes conditions**. Le fait que la durée de ces procédures soit indéterminée accroît détresse et insécurité chez les jeunes mais également au sein des équipes.

L'atelier a souligné que le renvoi représente une forme de deuil : du projet migratoire, de l'espoir d'une vie stable en Suisse, du réseau construit. Les éducateur-rice-s eux/elles-mêmes doivent faire un travail de deuil du lien et accepter qu'à un stade avancé, ils/elles n'ont plus de marge de manœuvre concrète. La nécessité de temps de débriefing interprofessionnel est apparue comme cruciale, afin d'éviter l'épuisement ou la culpabilisation des professionnel-le-s.

Enfin, les échanges ont permis de souligner des éléments majeurs :

- Les disparités cantonales (financements, organisation, modèles de prise en charge) ;
- Le rôle et le poids des différent-e-s acteur-rice-s dans les décisions de renvoi et leur communication ;
- Les difficultés psychiques rencontrées par les jeunes, souvent doublées de traumatismes préexistants ;
- L'importance d'anticiper au maximum l'éventualité du retour dans l'accompagnement, sans casser l'espoir ni précipiter la détresse.

L'atelier AJAM a ainsi révélé l'intensité du travail émotionnel auprès des jeunes. Les éducateur-rice-s doivent gérer la circulation de l'information (éviter les effets miroir entre jeunes), maintenir un lien même lorsque le/la jeune s'éloigne par peur du renvoi, et accepter les limites de leur rôle lorsque le mandat touche à sa fin. Les décisions négatives créent des tensions dans les foyers : stress, incertitude, fuites, repli. Les participant-e-s ont également relevé la difficulté de préparer un retour lorsque celui-ci est soudain, annoncé parfois quelques jours à l'avance.

7) Conclusion

Cette journée d'études consacrée aux retours volontaires et aux renvois des enfants et jeunes migrant-e-s non accompagné-e-s a permis de mettre en lumière la complexité et la sensibilité de ces processus, situés au croisement du droit des migrations, de la protection de l'enfant et de l'accompagnement socio-éducatif. Bien que les cas de retour effectif de mineur-e-s demeurent rares à ce jour, les échanges ont montré que leur anticipation, leur préparation et leur accompagnement constituent des enjeux majeurs pour les jeunes concerné-e-s comme pour les professionnel-le-s.

Les différentes interventions ont d'abord rappelé le cadre juridique exigeant qui entoure toute décision de retour ou de renvoi. La Convention relative aux droits de l'enfant, la jurisprudence nationale et européenne ainsi que les principes prescrits par le HCR imposent que l'intérêt supérieur de l'enfant soit pris en compte de manière concrète, individualisée et documentée. Les discussions ont toutefois mis en évidence des écarts persistants entre ces exigences et certaines pratiques, notamment en matière d'évaluation de la vulnérabilité, de prise en compte de la santé psychique ou d'analyse des conditions d'accueil dans le pays d'origine. Ces constats soulignent la nécessité de renforcer les évaluations sociales, familiales et sécuritaires, afin de garantir que toute décision repose sur une analyse approfondie et centrée sur la protection de l'enfant.

L'un des éléments centraux de la journée concerne la question de l'anticipation. Aborder la question du retour, y compris lorsque celui-ci n'est pas envisagé à court terme, apparaît comme un levier essentiel pour éviter des ruptures brutales de parcours et permettre aux jeunes de se projeter, de comprendre les enjeux et d'exercer leur capacité d'agir. Une information claire, honnête et adaptée à l'âge et à la maturité du/de la jeune constitue un prérequis indispensable. Elle permet de limiter les incompréhensions, de prévenir les attentes irréalistes et de soutenir l'autonomie des jeunes dans un contexte souvent marqué par l'incertitude et la pression administrative.

Les échanges ont également mis en lumière le rôle central du lien de confiance entre les jeunes et le réseau professionnel qui les accompagne. Éducateur-rice-s, curateur-rice-s, représentant-e-s juridiques, travailleur-euse-s sociaux-ales et autres acteur-rice-s jouent un rôle déterminant dans la compréhension des décisions, l'élaboration de projets réalistes et la traversée émotionnelle que représente un retour, qu'il soit volontaire ou contraint. Ce lien est d'autant plus précieux que le retour s'apparente souvent à un véritable processus de deuil : deuil du projet migratoire, des espoirs investis en Suisse, mais aussi, pour les professionnel-le-s, de la relation construite parfois sur plusieurs années et des marges de manœuvre qu'ils/elles ne peuvent plus mobiliser.

La journée a aussi souligné l'importance d'une coordination interinstitutionnelle cohérente et d'un discours harmonisé auprès des jeunes. Les divergences de pratiques entre cantons, la multiplicité des acteur-rice-s impliqué-e-s et les rôles parfois ambivalents de certains dispositifs peuvent générer confusion, insécurité et perte de repères. À l'inverse, une collaboration étroite, transparente et respectueuse des mandats de chacun-e permet de sécuriser les parcours et de réduire les risques psychosociaux associés aux décisions de retour ou de renvoi.

Les ateliers ont mis en évidence que l'évaluation dans le pays d'origine et le suivi post-retour constituent des éléments essentiels d'un accompagnement de qualité. Une évaluation pertinente doit être globale, contextualisée et attentive aux dimensions familiales, communautaires, sanitaires, éducatives et économiques. Le suivi post-retour, quant à lui,

apparaît comme un facteur clé pour soutenir la réintégration, identifier rapidement les difficultés et, le cas échéant, ajuster les projets. Il contribue également à donner du sens au processus de retour et à renforcer sa durabilité.

Enfin, cette journée d'études a rappelé la charge émotionnelle importante que représentent ces situations pour les professionnel-le-s. La mise en place d'espaces de débriefing, de soutien et de réflexion collective apparaît indispensable pour prévenir l'épuisement et le sentiment d'impuissance. Prendre soin des professionnel-le-s permet aussi de garantir un accompagnement plus juste et plus humain pour les jeunes.

En conclusion, les échanges ont mis en évidence la nécessité de développer des pratiques de retour et de renvoi mieux anticipées, coordonnées et centrées sur les droits et les besoins des enfants et des jeunes. Cette journée constitue ainsi une étape importante dans l'élaboration de recommandations communes et dans le renforcement d'une approche respectueuse, réaliste et protectrice des parcours des enfants et jeunes migrant-e-s non accompagné-e-s.